

Vers une nouvelle stratégie médiatique
De l'implantation au droit de retour

Par
Antoine Messarra
Université Libanaise
et
Fady Noun
L'Orient-Le Jour

Le terme *implantation* (*tawtîn*) s'est imposé dans l'usage au Liban depuis les premières années de la guerre pour des raisons de fait, à savoir la présence d'un grand nombre de réfugiés palestiniens dans ce pays depuis l'occupation de la Palestine, et aussi en tant qu'enjeu de conflit dans cette guerre où le Liban pouvait servir de patrie de substitution aux réfugiés (*watan badîl*). Il en découle qu'une clause explicite sur *l'implantation* (*tawtîn*) a été introduite dans le Document d'entente nationale (dit de Taëf) du 22 octobre 1989 et dans le Préambule de la Constitution libanaise amendée par la loi constitutionnelle du 21 septembre 1991.

1. L'implantation: un débat interne?

Refuser, nier, contester l'implantation, s'y opposer..., cela établit une politique défensive et plutôt réactive, mais pas une politique positive et active, même si cette dernière stratégie est parsemée d'embûches dans un contexte régional contraignant.

En politique, et surtout à travers les médias, les *mots* créent les choses, en ce sens que les mots finissent par structurer la pensée, mobiliser les esprits autour de slogans simples et stéréotypés et alimenter des perceptions et des contre-perceptions dans le débat politique et la compétition politicienne. Connaissant bien l'effet des mots, tous les bulletins d'information de l'OTAN en ex-Yougoslavie à partir du 24 mars 1999 employaient le terme: "frappes de l'OTAN", contre le "régime de Slobodan MILOSEVIC", donc actions punitives comme à l'encontre d'un garçon rebelle, au lieu du mot *bombardements* qui rappellent aux Occidentaux les deux guerres mondiales, ce qui rendrait impopulaire l'opération même la plus justifiée.

La guerre ou plutôt les guerres au Liban de 1975-1990 ont été engagées, non seulement par les armes, mais aussi par les *mots* et les *images*: libanité, arabité, progressisme, isolationnisme, unité, pluralité, attributions constitutionnelles... ont été des mots aussi explosifs que les obus. Le mot *implantation* (*tawtîn*) est de ceux-là. Preuve en est qu'il

figure dans le même Préambule constitutionnel qui se propose de trancher le débat polémique sur l'identité du Liban.

Implantation qui dérive de planter, signifie d'après le *Littré*: "Planter une chose *dans* une autre." Le *Littré* donne même le sens suivant à *s'implanter*: "S'installer quelque part ou chez quelqu'un et ne pas vouloir en sortir." Le *Larousse* explique implanter: "Installer, établir (qqn, qqch) quelque part de façon durable." Et *s'implanter* signifie: "Se fixer, s'installer.»

Les dictionnaires des synonymes rattachent le mot *implantation* à ceux de volonté, d'entêtement, d'obstination et de persistance. Le mot arabe (*tawtîn*) est encore plus explicite, parce qu'il dérive de patrie. *Tawattana al-balad* signifie: S'installer dans un pays en tant que *patrie*. Il ne s'agit donc pas simplement de quelqu'un qui se *plante* là, durablement, et ne veut plus quitter, mais de la transformation de ce lieu en *patrie*, terre où l'on est né, nation dont on est membre, société politique dont on est citoyen, Etat dans lequel on jouit des droits politiques...

Un mot donc qui a alimenté tant d'actions militaires miliciennes, tant d'appréhensions et de réactions, au point que des graffitis sur les murs durant la guerre exhortaient à une sorte de génocide (ce qui s'est passé à Sabra et Chatila n'est pas étranger à cet imaginaire conflictuel), et d'autres graffitis exhortaient, au-delà des limites concevables, à la fraternité "nationale" libano-palestinienne.

La clause constitutionnelle sur le refus de l'implantation a certes une valeur constitutionnelle, mais elle se propose surtout d'assurer une *sécurisation psychologique* à tous ceux qui craignent que l'implantation ne perturbe le délicat équilibre communautaire libanais. Le problème de l'implantation est en effet étroitement lié au tabou de la démographie communautaire et du recensement de la population. Aussi la disposition constitutionnelle de l'article 95 de la Constitution amendée, relative à la parité de représentation, a-t-elle été instituée pour contribuer à la sécurisation psychologique des communautés. «La structure du Liban, déclare le président Hussein HUSSEINI, structure qu'on ne peut appréhender qu'avec la balance de l'orfèvre, est d'une délicatesse telle qu'elle exige un bon exercice de notre régime"¹.

Relancer aujourd'hui le problème de l'implantation *sur le plan exclusivement interne, c'est continuer la guerre après la fin de la guerre*. Le conflit, dans son volet de guerre civile, s'est embrasé avec le problème de la présence palestinienne, surtout la présence armée dans un petit pays à équilibres délicats.

¹. *An-Nahar*, 29 déc. 1987.

2. Les réfugiés palestiniens dans les médias libanais²

Le problème des réfugiés palestiniens au Liban est fortement présent dans les médias libanais sous les aspects démographique, humanitaire et des droits de l'homme.

Le problème pourrait être davantage ciblé sur les droits de l'homme, mais sous condition que des ONG libanais, régionaux et internationaux, exploitent au mieux les réseaux d'information et de pression au niveau international.

Dans son éditorial du 26 juin 1999, Ghassan TUENI s'adresse au président ARAFAT, lui rappelant que le soutien au peuple palestinien doit prendre pour base "le droit de retour"³ sans lequel, selon le président HOSS, la cause palestinienne n'aura aucune raison d'exister⁴.

En fouillant dans plusieurs quotidiens libanais, tels *an-Nahar*, *al Safir* et *al-Hayat*, de 1990 à 1999, on remarque l'importance de la question des réfugiés palestiniens au Liban. Les médias sont conscients du problème à ses niveaux humanitaire, démographique et socio-économique. La question, fortement présente dans les médias, est soulevée presque tous les mois dans un dossier ou une enquête.

Dans le quotidien *al-Hayat*, et sur quatre jours, la question est traitée sous le titre: "Les réfugiés palestiniens durant la phase des pourparlers pour une solution finale." On y explique, à travers une étude de terrain, la situation des réfugiés palestiniens dans les camps établis dans différents pays arabes, dont le Liban. Les réfugiés parlent de leur vécu, de leur souffrance, et expliquent une situation qui leur semble sans issue depuis plus que 50 ans. Ils ont créé à l'intérieur des camps leurs villages de Palestine, vivent en clans, entre parents, en continuation à leurs vies antérieures. Ce qui prouve que ces gens vivent toujours dans l'espoir du retour⁵.

La présence palestinienne prend dans les médias deux aspects, un aspect *humanitaire* de dimension internationale et un aspect *interne*. Ces deux aspects sont en conflit, parce que toute solution pleinement humaine équivaldrait à une intégration de fait dans le pays d'accueil. La stratégie israélienne mise d'ailleurs sur le facteur temps pour en finir avec "le droit de retour".

Une enquête par Evelyne AWAD et Salwa FADEL expose les soucis des jeunes réfugiés palestiniens dans les camps de Bourj Barajneh. Les deux journalistes témoignent de la résignation du peuple palestinien après 51 ans de malheur et l'aspiration au retour. Salwa FADEL soulève le cas d'une jeune fille de 18 ans qui, sans avoir jamais visité son pays d'origine, répète le nom du village de ses aïeux et des villages avoisinants⁶.

². Une documentation a été effectuée pour la rédaction de cette partie par Mlle Marie-Thérèse Zahr, et cela au Cemam (Centre d'études sur le monde arabe moderne) à l'Université Saint-Joseph.

³. Ghassan Tuéni, *an-Nahar*, 26/6/99.

⁴. *Al-Hayat*, 18/11/99.

⁵. *Al-Hayat*, 18/11/99.

⁶. *An-Nahar*, 16/2/99.

Le quotidien *an-Nahar*, qui a invité des intellectuels palestiniens à décrire la situation des réfugiés palestiniens, écrit que les “les droits de l’homme et les droits civiques sont absolus et non pas une faveur que l’on accorde au peuple palestinien”⁷. Nous constatons ainsi à quel point les médias mettent en valeur la question humanitaire. On ne le montre pas comme un fardeau pour le pays, mais il s’agit plutôt d’un peuple dépouillé de ses droits civiques qu’il s’agit de défendre. Le problème des réfugiés palestiniens n’est pas seulement envisagé au niveau de l’implantation et son impact démographique et socio-économique. Il est soulevé dans ses moindres détails, surtout à travers les relations avec l’UNRWA.

Si la question du droit de retour et de l’implantation n’est pas à la une tous les jours, il reste que le moindre événement dans les camps est pris au sérieux. On est conscient que le problème palestinien au Liban est une question de survie. Dans un colloque à Saïda, Georges NASSIF et Wafiq al-HUT arrivent à cette conclusion: “Les Palestiniens ne veulent pas de nationalité, mais du pain quotidien”⁸. Là aussi le problème est traité d’une façon humanitaire. Les coupures budgétaires de l’UNRWA en 1997 ont été longuement rapportées et suivies par la presse libanaise⁹.

Sarkis NAOUM Expose les problèmes que les Palestiniens risquent de poser au Liban et à la communauté internationale, au cas où on les prive de leur droit de retour¹⁰. Mohamad Al-KHALIDI, Professeur de philosophie à l’Université de Chicago, expose la situation des Palestiniens sous l’angle des droits de l’homme et notamment du droit à l’auto-détermination et au retour¹¹.

3. Stratégie médiatique: Renverser les images manichéennes

Le refus, à la fois musulman et chrétien, de l’implantation représente deux négations, cette fois non opposées, mais partagées, mais qui ne font pas une campagne médiatique efficace à l’égard de l’opinion occidentale et surtout américaine, et encore moins une diplomatie internationale. Le terme “implantation” n’est pas médiatiquement favorable aux Libanais, bien que, dans le texte même de l’accord sur l’entente nationale, dit de Taëf, ils proclament leur opposition à l’implantation.

Déjà le terme suggère sans ambiguïté qu’il s’agit de gens bien installés qui sont là depuis longtemps, qu’on voudrait transplanter ailleurs, les extraire de leurs *nouvelles* racines.

Nous avons trop *internalisé* le problème palestinien au Liban et nous continuons à le faire, sans percevoir la dimension internationale du problème des réfugiés palestiniens établis au Liban. La campagne libanaise en faveur de la résolution 425 du Conseil de sécurité s’est relativement imposée dans l’opinion publique internationale. Tel n’est pas le cas pour le retour des réfugiés dans leur pays, problème auquel on

⁷. *An-Nahar*, 26/5/99.

⁸. *An-Nahar*, 15/11/97.

⁹. *An-Nahar*, *al-Safir*, *al-Hayat*, durant septembre 1997.

¹⁰. *An-Nahar*, 10/10/95.

¹¹. *An-Nahar*, 11/11/95 et *al-Hayat*, 20/10/95.

continue à coller le vocable *d'implantation* et de *refus de l'implantation*. Le plus souvent les médias recueillent les opinions beaucoup plus qu'ils ne les élaborent ou ne les provoquent.

Il faudra arrêter *d'internaliser* de façon exclusive le problème palestinien au Liban en tant qu'enjeu politique et facteur de perturbation de l'équilibre interne libanais et, au contraire, poser de plus en plus le problème en termes de droit de retour et de droits de l'homme en général.

Les moyens médiatiques pour garantir le *droit de retour* des palestiniens établis au Liban sont ceux qui permettent de sensibiliser l'opinion publique internationale, occidentale notamment, et américaine plus particulièrement¹².

L'information arabe peut-elle cependant opérer un changement positif dans l'opinion publique occidentale, et surtout américaine¹³? Intellectuels et médias occidentaux sont timorés par la perspective de mise à nu du péché originel de l'Etat israélien, fondé sur l'épuration ethnique et le *people engineering*. Les Libanais qui subissent au quotidien les effets de ce péché originel et du mythe du peuple victime et persécuté peuvent et doivent crever l'écran sur l'une des atteintes les plus graves aux droits de l'homme grâce à laquelle survit l'Etat sioniste.

Briser le *mythe fondateur* de l'Etat d'Israël, c'est saper à la base les assises du sionisme, en soulevant le problème des réfugiés palestiniens dans toute son ampleur et dans la perspective des conventions internationales des droits de l'homme.

Bien souvent la stratégie médiatique consiste à diffuser des images manichéennes où les mots, les images et les angles de vision répartissent les positions en deux camps: d'un côté les *bons* et de l'autre les *mauvais*. Une grande part de la diplomatie des Etats-Unis d'Amérique est fondée, dans sa genèse et sa mise à exécution, sur cette psyché du bon et du mauvais, le mauvais étant Saddam HUSSEIN, Slobodan MILOSEVIC, le terrorisme... et le bon étant, bien sûr, les Etats-Unis et ses idéaux puritains... Israël a exploité jusqu'à la sur-saturation l'état de mauvaise conscience occidentale, en se présentant comme la victime persécutée et innocente..., face à des terroristes et des intégristes.

Les images répétées de la répression israélienne dans les territoires occupés, à travers les télévisions et les journaux dans le monde, ont rétabli la réalité du bourreau et de la victime, du bon et du mauvais. Surtout les images du massacre de Cana au Liban-Sud.

Rien ne pourra en profondeur rétablir la vraie perspective du bon et du mauvais, à propos de la situation des réfugiés palestiniens au Liban et leur droit au retour, que des images qui auraient la même authenticité,

¹². On pourra lire dans cette perspective, les articles de Michel Eddé, *an-Nahar*, 9 sept. 1999; Assaad Abd el-Rahman, *an-Nahar*, 5-8 oct. 1999; Nabil Mahmond al-Sahli, *an-Nahar*, 9 sept. 1999.

¹³. Muhammad al-Machnouk, *an-Nahar*, 9 nov. 1999.

intensité, densité et diffusion que les images, vraies et terribles, de Cana¹⁴.

Parmi les exemples, malheureusement fréquents, et qui *internalisent* le problème des réfugiés palestiniens, les séminaires et articles sur le thème: "Le Liban entre la naturalisation et l'implantation". Une telle présentation contribue, contrairement aux intentions des organisateurs ou auteurs, à *innocenter* Israël d'un problème dont elle est responsable, à *marginaliser* la dimension des droits de l'homme, et à mieux *préparer les esprits* à une situation de fait qu'il faudra gérer.

A l'encontre d'une telle perspective, certes fondée mais à courte vue sur le plan de l'efficacité diplomatique et médiatique, le quotidien *al-Muharrer* publie la traduction d'informations et de commentaires publiés dans le *Jérusalem Post* en Israël où est exposée la détermination israélienne à "éliminer de façon définitive le concept même de droit de retour", le problème des réfugiés étant "la plus grave affaire pour Israël" et il faudra "en finir avec le danger des réfugiés"¹⁵.

C'est dire à quel point il faut tabler de plus en plus dans l'action médiatique sur le *droit de retour* et non plus sur celle d'*implantation*, même s'il s'agit de son refus catégorique.

Il faudrait aussi des récits sur les réfugiés palestiniens aussi poignants – et même plus – que le *Journal d'Anne Frank*. Les analyses juridiques et diplomatiques les mieux élaborées n'ont pas un impact aussi intime sur les consciences et les comportements, ni la même diffusion internationale qu'un roman autobiographique, authentique et concret, sur les tribulations d'un réfugié palestinien. Être réfugié, ce n'est pas une catégorie juridique et scientifique, mais une réalité vivante qu'on n'a pas assez rapportée dans la littérature arabe vivante et dans des films à large diffusion. La littérature de *confession* est certes rare dans la littérature arabe. On lui préfère le discours et l'explication abstraite. Le *droit de retour* des réfugiés palestiniens a besoin de défenseurs par le droit, la diplomatie et les médias, mais avec le support d'une réalité vivante qui remue les consciences, comme le *Journal d'Anne Frank* et même davantage, dans une tragédie qui se prolonge.

En communication, les termes «droit de retour» sont plus utiles et faciles à utiliser que le terme *implantation*, car ils n'ont pas la connotation passionnelle de ce dernier. Ils situent objectivement le problème et aident à le régler.

Pour défendre comme il le faut le "droit de retour" des Palestiniens, et pour que le message reste cohérent, il est également utile et nécessaire

¹⁴. Cf. Notamment: Fatmeh el-Moussawi, *L'impact de l'image. Etude de cas (Cana)*, Mémoire pour le diplôme francophone d'études supérieures de journalisme, Université Libanaise, IFP-CFPI (Paris), nov. 1999.

¹⁵. Tahsin Halabi, in *al-Muharrer*, 20-26 nov. 1999.

que nous réglions son compte au terme "implantation". Que, d'une certaine façon, nous l'exorcisions, que nous en éliminions toute ambivalence de sentiment à l'égard des Palestiniens.

Pour certains Libanais, implantation est synonyme de déracinement, de violence subie, de danger mortel pour l'identité nationale. Il nous faut faire notre propre devoir interne et purifier notre mémoire du non-dit de la guerre. Il faut tout amener dans le champ de conscience et le liquider une fois pour toutes.

Dans tout effort pour défendre le droit de retour, il ne faudra pas perdre de vue que nous défendons la paix, ou plutôt que nous la poursuivons activement comme valeur absolue. Que ce soit en plaidant sa propre cause ou celle des Palestiniens, le Liban doit rester fidèle à sa vocation historique et aux valeurs qui cimentent son identité. Il ne faut pas que, en recherchant l'efficacité, nous trahissions nos idéaux. Par respect pour notre propre mémoire, respectons les souffrances des autres, pour que les autres respectent les nôtres.

Pour une bonne communication, il faut également que nous demeurions en étroit contact les uns avec les autres, que nous soyons nous-mêmes solidaires les uns des autres, que les médias restent en étroit contact avec l'élite politique.

Nous sommes mis au défi de concilier deux impératifs, celui de défendre une cause politique, et celui de rester humains. Tâche et défi exaltants, exigeants, difficiles. L'un des moyens dont nous disposons pour réussir cette synthèse est de rester à hauteur d'homme. Au risque de laisser les moyens dénaturer la fin, il nous faut réduire cette collectivité abstraite dite Palestiniens aux droits de chaque individu. Tout le XX^{ème} siècle est là pour illustrer à quelles monstruosité les idéologies abstraites ont conduit les peuples.

Dans notre action médiatique, nous devons également prévoir que la communauté internationale n'avalisera jamais un déplacement massif de population. Les Palestiniens comme les Libanais doivent assumer lucidement leur part de souffrances, pour défendre leur cause et leur identité, et empêcher qu'un crime ne soit réglé par un autre crime, ou que le règlement de ce drame ne se transpose en un combat entre deux victimes. Face à un Israël intransigeant, et à la loi du plus fort qui continue de régner dans les relations internationales, l'on pourra, par des incitations positives ou négatives, alléger le poids démographique des Palestiniens du Liban. Les moyens concrets et humains existent et ils doivent être utilisés.

Une telle façon de procéder nous aidera à passer du fantasme juvénile à la maturité. En défendant avec justice et justesse une cause juste, nous grandirons comme peuple et comme nation dans l'exercice de notre propre souveraineté, sans fausse honte, conscients de notre droit de disposer, nous aussi, de nous-mêmes.

